

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Compte rendu

Le mardi 5 mai 2015,

A 16 heures 30, Site de St Porchaire

Le cinq mai deux mille quinze, 16 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni au Site de St Porchaire, sous la Présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 27 – Quorum : 14

Étaient présents (21) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUTEAU, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Jean-Luc GRIMAUD, Philippe BREMOND, Johnny BROSSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Martine CHARGE BARON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Michel PANNETIER, Gilles PETRAUD, Gérard PIERRE, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN

Excusés (5) : Sébastien GRELLIER, Jean SIMONNEAU, Cécile VRIGNAUD, Jany ROUGER, Yolande SECHET

Pouvoirs (4) : Sébastien GRELLIER à Johnny BROSSEAU, Jean SIMONNEAU à Philippe BREMOND, Cécile VRIGNAUD à Gilles PETRAUD, Jany ROUGER à Pierre-Yves MAROLLEAU

Absent (1) : Jean-Yves BILHEU

Date de convocation : Le 29-04-2015

Secrétaire de séance : Monsieur Gaëtan DE TROGOFF

ORDRE DU JOUR

1	ASSEMBLEES	2
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Bureau.....	2
1.2.	Dates prochaines Assemblées	2
2	DELIBERATIONS	2
2.1.	Gestion des déchets	2
2.1.1.	Demande de subventions auprès du Département des Deux-Sèvres pour l'équipement de composteur domestique	2
2.1.2.	Avenant n°2 au marché d'entretien des locaux d'un centre de tri des déchets recyclables.....	3
2.2.	Équipements culturels et sportifs	4
2.2.1.	Subventions 2015 aux manifestations sportives.....	4
2.2.2.	Subvention dans le cadre de la manifestation 2015 "Semaine de Sensibilisation à la vie et à la culture des Gens du Voyage"	5
2.3.	Action sociale	6
2.3.1.	Demande de subvention au titre du Projet Educatif Local (PEL).....	6
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	6

1 ASSEMBLEES

1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Bureau

Voir PV du Bureau Communautaire du 7 avril 2015

1.2. Dates prochaines Assemblées

Cf planning des réunions adressé chaque lundi aux membres du Bureau et 44 mairies.

2 DELIBERATIONS

2.1. GESTION DES DECHETS

2.1.1. Demande de subventions auprès du Département des Deux-Sèvres pour l'équipement de composteur domestique

Délibération : DEL-B-2015-032

Commentaire : il s'agit de solliciter une demande de subvention au Conseil Départemental des Deux-Sèvres à hauteur de 6 250 € pour l'année 2015 afin d'acquérir des composteurs domestiques.

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.541-14, R.541-13 et suivants relatifs au plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, relatifs à la répartition des compétences des collectivités, L.3121-14 alinéa 1, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 relatif au conseil départemental et à sa commission permanente ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération n° 19 du 16 mai 2011 pour laquelle la commission permanente du Conseil Départemental a adopté le règlement départemental d'attribution des subventions en matière de gestion et de prévention des déchets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2014-365 en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Considérant que le Département engage toutes actions susceptibles de protéger l'environnement ; qu'il lui importe d'aider les collectivités à gérer au mieux leurs déchets sur les bases d'une politique de soutien aux actions de réduction à la source de production des déchets ménagers ;

Considérant que le projet de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais remplit les critères définis par le règlement départemental susvisé ;

Depuis 2010, le Syndicat du Val de Loire puis la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais développe un programme de compostage domestique des bio-déchets et des déchets verts principalement à destination des ménages et des écoles de son territoire.

Le Service « Gestion des déchets » de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sollicite du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, une subvention à hauteur de 25 % du montant des dépenses pour l'année 2015, dans le cadre de son programme de promotion du compostage domestique et de l'équipement gratuit en composteurs, des foyers de son territoire.

Ce programme comprend l'organisation de 7 réunions publiques d'information sur le compostage domestique, animées par l'association Sèvre Environnement, partenaire du projet. Des composteurs domestiques seront distribués à l'issue de ces réunions aux foyers non équipés.

Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme de prévention des déchets, financé depuis 2011 par l'ADEME et qui avait permis d'atteindre un taux d'équipement des foyers en composteurs de 25 % en 2014. La Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre ce programme afin d'atteindre un taux d'équipement de 30 % des foyers d'ici 2018.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pour l'année 2015 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses en € HT	Financement	Recettes en € HT
25 000,00 €	Subvention Conseil départemental 79 (25 %)	6 250 €
	Financement propre Agglo2B (75 %)	18 750 €

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de solliciter le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention pour l'équipement en composteurs domestiques des foyers de son territoire à hauteur de 6 250 € pour 2015 ;
- d'imputer les recettes sur le Budget Investissement « Gestion des déchets » Chapitre 13, Programme n°10 – Programme annuel classique.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Avenant n°2 au marché d'entretien des locaux d'un centre de tri des déchets recyclables

Délibération : DEL-B-2015-033

Commentaire : il s'agit de modifier le montant du marché afin d'ajouter l'entretien d'un espace supplémentaire suite à la prise à bail des bâtiments rue Lavoisier, ZI Saint Porchaire.

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu Le marché « Entretien des locaux d'un centre de tri de déchets recyclables » passé le 30 décembre 2013 par le Syndicat Mixte du Val de Loire ;

Considérant que le montant initial du marché était de 100 281,80 € HT ;

Considérant la proposition de l'entreprise titulaire SOLNET, en date du 29 janvier 2015 ;

Il est exposé que suite à la prise à bail des bâtiments rue Lavoisier, ZI Saint Porchaire à destination du service régie de transport du Pôle Environnement et développement durable, une nouvelle surface d'environ 65 m² (entretien des bureaux, sanitaires et vestiaires) à entretenir est ajoutée au marché, pour un montant mensuel de 80,66 € HT, soit 96,79 € TTC.

ENTREPRISE SOLNET	Montant initial	Montant suite Avenant n°1	Montant suite Avenant n°2	Variation par rapport au montant initial
MONTANT HT	100 231,80 €	94 651,80 €	102 812,92 €	
TVA 20,00 %	20 046,36 €	18 930,36 €	20 562,60 €	
MONTANT TTC	120 278,16 €	113 582,16 €	123 375,50 €	+ 2,58 %

17H00 : Arrivée de Jean-Yves BILHEU

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter l'avenant n°2 du marché tel que mentionné, à compter de mai 2015 ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget Gestion des déchets.**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

2.2.1. Subventions 2015 aux manifestations sportives

Délibération : DEL-B-2015-034

Commentaire : il s'agit d'attribuer une aide à la Manifestation TOP 10-12 organisée par le Tennis Club Bressuirais.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2014-365 en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu les demandes de subventions reçues ;

Du 21 avril au 03 mai 2015, se tiendra à Bressuire le tournoi de tennis TOP 10 -12.

La manifestation, inscrite au calendrier européen, accueille près de 400 jeunes sportifs de France et d'Europe et mobilise de nombreuses infrastructures : centre départementaux de Tennis, hébergements etc.

Avec un budget prévisionnel de 108 280 €, la manifestation bénéficie au territoire tant en termes de rayonnement sportif et que de retombées économiques.

Il est proposé d'attribuer au Tennis Club Bressuirais (TCB) pour son tournoi TOP 10-12 2015, une subvention d'un montant de 6 500 € (soit 6 % du budget global).

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 6 500 € mentionnée ci-dessus ;**
- **d'imputer la dépense sur le Budget 2015, compte 657 du Budget Général de l'Agglomération.**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.2. Subvention dans le cadre de la manifestation 2015 "Semaine de Sensibilisation à la vie et à la culture des Gens du Voyage"

Délibération : DEL-B-2015-035

Commentaire : il s'agit d'attribuer une subvention à l'ADAGV pour l'organisation d'une manifestation, la 14^{ème} édition de la Semaine de Sensibilisation à la vie et à la culture des Gens du Voyage.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2014-365 en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

L'Association Départementale de l'Accueil des Gens du Voyage organise, pour la 14^{ème} édition, la « Semaine de Sensibilisation à la vie et à la culture des Gens du Voyage ».

Cette manifestation aura lieu du 7 au 24 avril 2015 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, en partenariat avec les centres socio-culturels et les municipalités, notamment celles ayant des aires d'accueil.

La Semaine de Sensibilisation est une action départementale de l'Association Départementale des Gens du Voyage (AGAGV) reconnue par le Conseil Général et la DDCSPP qui a pour but de :

- développer une meilleure connaissance de la vie et culture des gens du voyage ;
- travailler à réduire les peurs réciproques, à renforcer le lien social ;
- favoriser la rencontre et l'échange entre les gens du voyages et les autres non voyageurs, les élus et associations ;

Un programme culturel est proposé : expositions, débats, rencontres, spectacles, concert, projection d'un film...

A ce titre, l'ADAGV a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, pour l'organisation de leur manifestation, pour une subvention d'un montant de 1560 € en lieu et place des communes.

Cette manifestation est également aidée au titre du CRDD (contrat régional de développement durable) pour un montant de 1100 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'approuver l'attribution à l'association ADAGV d'une subvention d'un montant de 1560 € sur un budget total de 5230 € ;**
- **d'imputer la dépense sur le Budget 2015, compte 657 du Budget Général de l'Agglomération.**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. ACTION SOCIALE

2.3.1. Demande de subvention au titre du Projet Educatif Local (PEL)

Délibération : DEL-B-2015-036

Commentaire : il s'agit de solliciter une subvention auprès de la DDCSPP au titre des actions jeunesse auprès des 11-17 ans.

La DDCSPP soutient la mise en œuvre des politiques jeunesse (11-17 ans) du territoire.

Aujourd'hui, avec une année de recul, les services enfance/jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sont en capacité de répondre au dispositif PEL 2015.

Les orientations 2015 de la DDCSPP sont les suivantes :

- l'expression artistique et culturelle des jeunes (théâtre, pratiques numériques, éducation à l'image, ...)
- les activités physiques et sportives des jeunes dans une finalité ludique et de découverte sans objectif de performance.

Les services Enfance (accueil de loisirs ados) et Jeunesse (via les actions jeunesse subventionnées aux CSC) ont répondu dans un même dossier sur des actions déjà existantes et programmées pour 2015.

La demande de subvention pour les différents projets est de 20 300 € au total pour un budget de 69 697 € (50 % de la participation de la Communauté d'Agglomération à ces projets).

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter la sollicitation d'une subvention auprès de la DDCSPP à hauteur de 20 300 € au titre des actions jeunesse auprès des 11-17 ans ;**
- **d'imputer les recettes sur le Budget Enfance Chapitre 421 42303 et 421 42304 et sur le Budget Jeunesse 6574 522.**

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

La séance est levée à 17h30.